

ARRETE DU MAIRE N° 171/2019**MODIFIANT L'ARRETE N° 94/2019 du 4 mars 2019****Relatif à la circulation et au stationnement****Rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de branchement du réseau gaz, 16, rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 25 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier ;
- Chaussée rétrécie avec circulation alternée par feux tricolores ou panneaux CK18 et BK15 ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Entreprise LGTP – 1, rue Denis Papin – 68190 ENSISHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 25 mars 2019

Le Maire
Serge NICOLE

